RAPPORT D'ACTIVITÉ

2020

SMÉDAR

Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets de l'Arrondissement de Rouen

SOMMAIRE

Nouveau comité : **Préparer l'avenir** 04

Notre mission : **Valoriser les déchets** 06

Notre fil rouge : **La sécurité et l'environnement** 08

Notre ambition : **Tendre vers le zéro déchet** 10

Notre communication : **Au plus proche des habitants** 12

Notre centre de tri : **Un équipement exploité en régie** 14

Notre centre de tri : **Les filières de recyclage** 16

Nos plateformes de déchets verts : **Un compost de qualité** 18

Notre UVE : **Indispensable pour les DASRI** 20

Notre UVE : **Production d'énergie et de mâchefers** 22

Notre UTE : **Les déchets des déchetteries et des clients** 24

Notre service transport : **Les quais de transfert** 26

Notre comité : **Les représentants élus** 28

Notre organisation : **Organigramme des services** 30

Nos finances : **Les recettes** 32

Nos finances : **Les dépenses** 34

Nos finances : **Un budget équilibré** 36

Nos partenaires : **Une coopération multiple** 38

Chère Madame, Cher Monsieur,

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée à la COVID-19. Cette crise sanitaire, de tout premier ordre, a frappé le monde entier.

Outre les conséquences dramatiques d'ordres humain, économique et social ; le traitement des déchets, qui est le reflet de nos sociétés, s'est trouvé également impacté tout comme notre organisation.

Je tiens à souligner l'engagement du personnel du Smédar et plus particulièrement ceux qui malgré la crainte de la pandémie, ont continué de réceptionner et valoriser les déchets des habitants des 160 communes adhérentes.

De leur côté, les équipes administratives se sont rapidement adaptées au télétravail permettant une continuité de service vis-à-vis de ses collectivités adhérentes.

À la reprise de l'activité en présentiel ou semi-présentiel, les agents ont rapidement et scrupuleusement adopté les gestes barrières, ce qui a permis d'éviter un cluster au SMÉDAR.

Cette étonnante année a eu, pour autre conséquence, des apports en augmentation de certains déchets.

Sans étonnement, les déchets d'activités de soins ont augmenté de 5% et je remercie le personnel de la Société Normande de Valorisation Energétique (titulaire de notre marché d'exploitation) qui elle aussi a maintenu, voire a accru, son rythme de travail.

Le centre de tri qui a dû fermer lors du premier confinement par manque de protections individuelles adaptées (masque, gel…), a tout de même repris rapidement avec des mesures de distanciation physique travaillées par la direction du centre de tri et le service sécurité en lien avec l'ARS.

Lors de la reprise d'activité du centre, il a été observé une augmentation des emballages de toutes sortes et notamment des conserves. Une consommation différente en lien avec de nouveaux modes de vie.

Malheureusement, l'année 2021 connaîtra, elle aussi, de nombreux soubresauts liés au contexte sanitaire mais ce sera également l'année de la mise à l'étude ou de la mise en œuvre de beaux projets qui construiront l'avenir d'une société avec moins de déchets et un traitement toujours plus vertueux.

Je vous souhaite une bonne lecture.

Stéphane BARRÉ,

Président du Smédar

NOUVEAU COMITÉ
PRÉPARER L'AVENIR !

L'année 2020 a été marquée par des élections locales qui ont modifié et renouvelé les équipes municipales et intercommunales.
Le premier comité syndical du Smédar, installant ses membres, s'est tenu le 9 septembre 2020.
Nouveau mandat, nouveau président (Stéphane BARRÉ), nouveaux élus, nouveaux projets, s'inscrivant dans un nouveau contexte.

Très rapidement après la mise en place du nouveau Comité a été créée une commission "innovations".

Avec une volonté affirmée de concertation et de coopération, cette commission a réuni des élus de chaque collectivité adhérente pour définir les axes de travail des années à venir.

CINQ GRANDS ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Acteur du développement durable, le Smédar mène, depuis sa création, une politique volontariste de protection de l'environnement, tout en garantissant la maîtrise des coûts liés à la valorisation des déchets. Les grandes orientations stratégiques ont été déclinées en cinq axes :

1

LA RÉDUCTION DES DÉCHETS À LA SOURCE EN :

- baissant de 15 % la production de déchets,
- créant une marque "territoire 4R" pour développer la politique de sensibilisation,
- accompagnant les réflexions relatives à la gestion des déchets du BTP.

2

LA LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS QUI NOUS CONDUIT À :

- adapter l'outil industriel à la directive européenne "BREF Incinération".
  Celle-ci induit la réduction des émanations d'ammoniac et la surveillance en continu des émissions de mercure (mise en œuvre avant fin 2023),
- moderniser l'unité de traitement des mâchefers.

3

LA RÉDUCTION DE L'EMPREINTE CARBONE EN :

- remplaçant le parc de véhicules par des véhicules à faible émission,
- réalisant un bilan de l'empreinte environnementale de nos activités,
- étudiant la faisabilité d'un transport fluvial pour certains déchets.

4

L'OPTIMISATION LA PRODUCTION D'ÉNERGIE FATALE EN :

- captant des fumées issues des sorties chaudières et des cheminées pour en valoriser l'énergie,
- produisant de l'hydrogène,
- créant une boucle locale de production et de consommation de l'électricité produite par l'UVE,
- renforçant l'autoconsommation électrique.

5

L'AMÉLIORATION DE LA VALORISATION EN :

- lançant un plan de relance sur le tri sélectif,
- créant un nouveau centre de tri,
- proposant aux adhérents des solutions de traitement des biodéchets,
- travaillant sur le dimensionnement et l'adaptation des lignes d'incinération à l'évolution des gisements des déchets.

FOCUS SUR LA LOI AGEC

Ces projets s'inscrivent pleinement dans la nouvelle réglementation, et notamment dans la loi Anti-Gaspillage Économie Circulaire votée le 10 février 2020. D'ici 2030, elle prévoit une diminution de la production de déchets ménagers de 15% par habitant et de 5% pour les déchets d'activités économiques. Parmi les mesures phares : la réduction du plastique à usage unique, la lutte contre l'obsolescence programmée, la réduction du gaspillage alimentaire et le développement du recyclage avec l'ambition d'atteindre 100 % de plastique recyclé d'ici le 1er janvier 2025.

NOTRE MISSION
VALORISER LES DÉCHETS

Grâce à ses trois filières complémentaires de valorisation, le Smédar traite les déchets collectés par cinq intercommunalités adhérentes, regroupant 160 communes.

Pour assurer sa mission, le Smédar a aménagé des installations respectueuses de l'environnement, regroupées principalement sur l'écopôle VESTA, situé à Grand-Quevilly. Au centre de tri et aux unités de valorisation énergétique et de traitement des encombrants, viennent s'ajouter des sites extérieurs : deux plateformes de compostage et six quais de transfert.

Toutes les installations de traitement sont gérées en régie directe, exceptée l'UVE (Unité de Valorisation Énergétique) dont l'exploitation est confiée à la SNVE (marché jusqu'à fin 2024). L'UVE traite également les déchets d'activités économiques non dangereux ainsi que les déchets des activités de soins.

En 2020, les équipements de traitement du Smédar ont réceptionné 459 996 tonnes de déchets.

L'enjeu est de limiter le stockage aux seuls déchets qui ne peuvent trouver de débouchés en termes de valorisation.

Ainsi, grâce au Smédar, les déchets ont trouvé une seconde vie en matières recyclées, en compost, en mâchefer ou en énergie.

En 2020

LE TAUX GLOBAL DE VALORISATION

a atteint

94 %

459 996 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS

- **Valorisation matière :** 41 083 tonnes envoyées vers les filières (8,9 %)
- **Valorisation agronomique :** 60 588 tonnes compostées (13,2 %)
- **Valorisation énergétique :** 330 999 tonnes incinérées (72 %)
- **Élimination :** 27 326 tonnes stockées (5,9 %)

Il faut noter que, par rapport à l'année 2019, le taux de valorisation matière (recyclage) est plus faible, en raison de la fermeture temporaire du centre de tri liée à la crise sanitaire. Les déchets réceptionnés pendant la première période de confinement ont été traités exceptionnellement par valorisation énergétique.

VALENSEINE : UNE SEM POUR OPTIMISER LES APPORTS

Créée en 2004 par le Smédar qui en est l'actionnaire majoritaire, Valenseine est une Société d'Economie Mixte (SEM), adhérente à la fédération des Entreprises Publiques Locales. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 9 251 005 € HT en 2020.

Par convention avec le Syndicat, cette SEM est chargée de l'optimisation des apports dans les différents équipements du Smédar, notamment des déchets incinérables à l'unité de valorisation énergétique. Le Smédar a également confié à Valenseine la commercialisation du compost, produits sur les plateformes de traitement de déchets verts et du mâchefer issu de l'incinération.

L'entreprise est titulaire des marchés publics de traitement des ordures ménagères de l'Agglomération Seine-Eure, du Sygom de l'Eure et des services techniques des villes de Rouen, Petit-Couronne (incinérables et déchets verts) et Sotteville-lès-Rouen. Pour les déchets recyclables, Valenseine est titulaire depuis 2018 des marchés conclus avec le SYGOM et la Communauté de Communes des 4 rivières. En plus de ses activités commerciales, Valenseine peut être missionnée par le Smédar pour la création et l'exploitation d'activités industrielles.

En 2020, les recettes apportées par Valenseine au Smédar se sont élevées à 8 186 584 € HT.

LE SMÉDAR ET SES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

SITUATION AU 1ER JANVIER 2020

(population INSEE 2019)

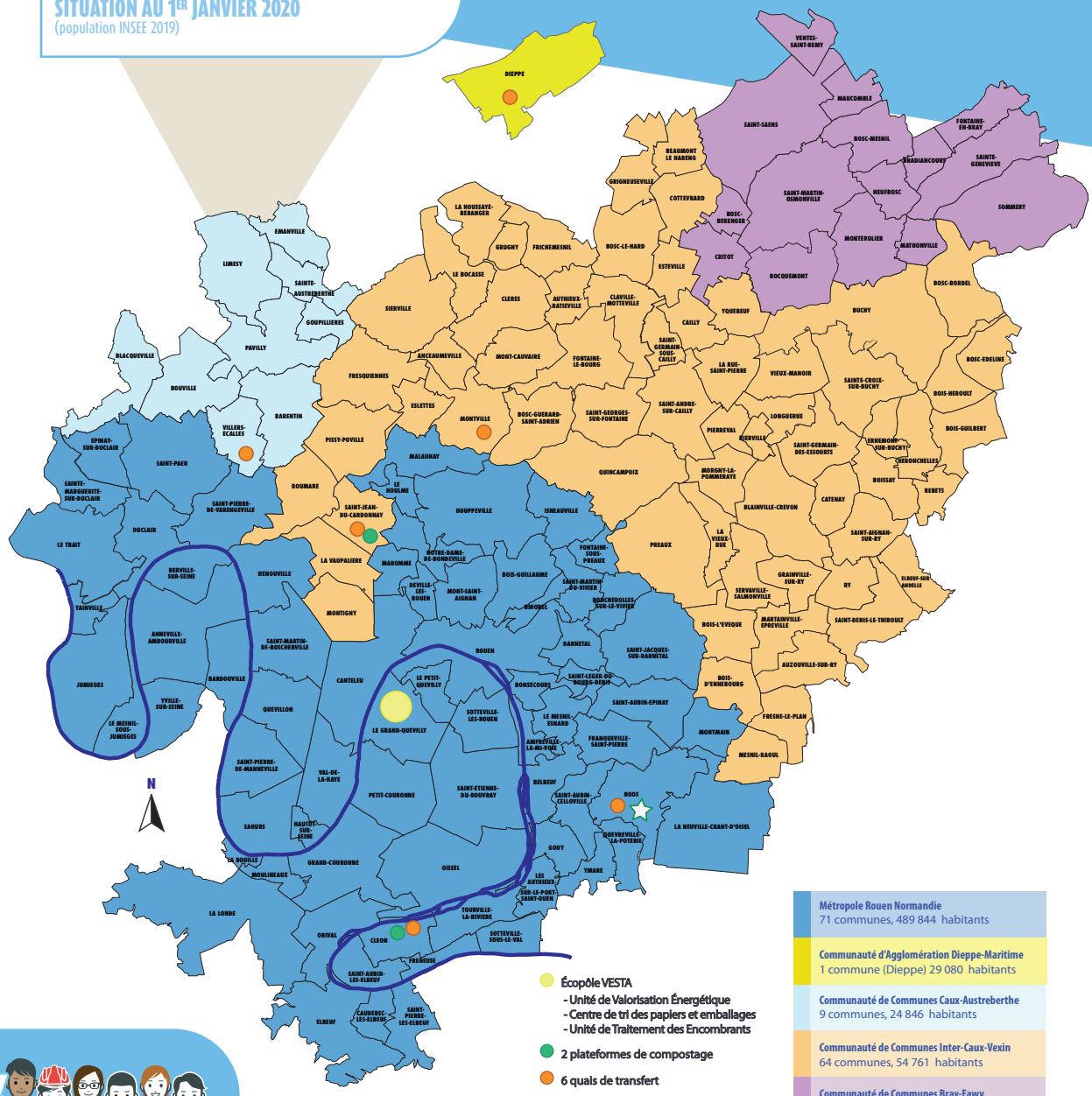

- Écopôle VESTA
  - Unité de Valorisation Énergétique
  - Centre de tri des papiers et emballages
  - Unité de Traitement des Encombrants
- 2 plateformes de compostage
- 6 quais de transfert
- Plateforme de transfert des déchets verts

Métropole Rouen Normandie	71 communes, 489 844 habitants
Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime	1 commune (Dieppe) 29 080 habitants
Communauté de Communes Caux-Austreberthe	9 communes, 24 846 habitants
Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin	64 communes, 54 761 habitants
Communauté de Communes Bray-Eawy	15 communes, 8 762 habitants

217 AGENTS AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

459 996 TONNES DE DÉCHETS TRAITÉS

607 293 HABITANTS

NOTRE FIL ROUGE

LA SÉCURITÉ ET L'ENVIRONNEMENT

Depuis sa création, la protection de l'environnement est une priorité pour le Smédar. Plus récemment, le renforcement des mesures de sécurité liées au travail est devenu un enjeu majeur.

PRIORITÉ À LA PROTECTION DES AGENTS

Engagé dans une démarche d'amélioration continue selon la norme ISO 14 001 en vigueur sur l'ensemble de l'écopôle VESTA et sur le site de Saint-Jean-du-Cardonnay, le Smédar promeut l'exemplarité en matière d'accompagnement et de protection de ses agents.

Il met une priorité à la prévention des risques professionnels et définit une politique sécurité-environnement affirmée. Un audit de suivi de la certification s'est déroulé en juillet 2020 et une campagne de recrutement d'auditeurs internes a été menée. Chaque projet mené, chaque réalisation effectuée, intègre la protection de l'environnement, la santé des collaborateurs, la prévention des pollutions et le respect des obligations de conformité du Syndicat.

QUATRE AXES PRIORITAIRES

Parce que la protection de l'environnement et la sécurité au travail sont de la responsabilité de chacun, le Smédar s'engage à mettre à disposition les moyens techniques, financiers et humains pour mener à bien le programme d'actions hygiène-sécurité-environnement. Cette politique sécurité-environnement se décline en quatre axes :

- Améliorer la valorisation des déchets sur les sites.
- Optimiser les consommations pour préserver les ressources naturelles.
- Se préparer aux situations d'urgence.
- Réduire le nombre d'accidents du travail liés aux chutes et heurts.

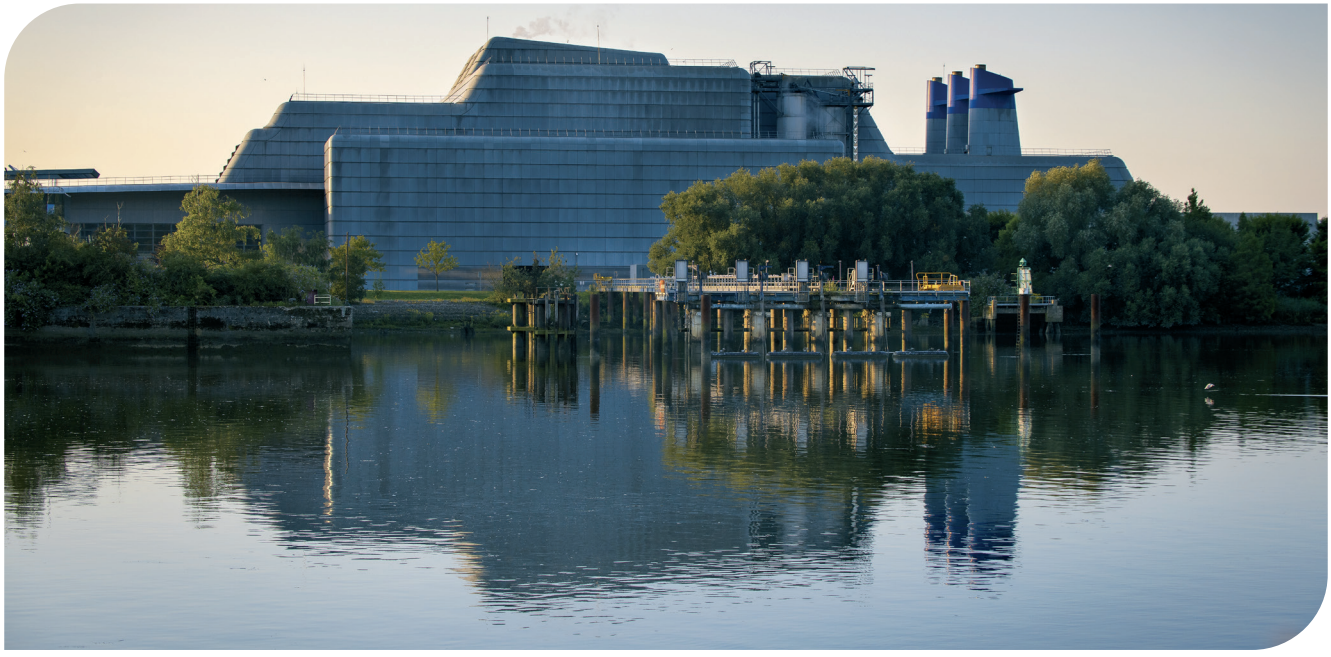

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES

Depuis deux ans, les systèmes d'éclairage sont progressivement remplacés sur les sites du Smédar. C'est un exemple concret d'actions visant à réduire l'impact des activités sur l'environnement. Le renouvellement des ampoules a débuté sur les quais de transfert. Les éclairages au sodium ont été remplacés par des LED, à l'extérieur et à l'intérieur des quais de transfert. Cela concerne également l'éclairage dans les bases de vie, avec la mise en place de dalles LED. Sur les différentes unités de l'écopôle VESTA, même démarche. Par exemple, le hall du centre de tri est désormais doté de 48 éclairages LED de 162W (à la place de 227 appareils de 250W). Des spots et des néons ont été placés au-dessus de la ligne de tri, pour éclairer efficacement les zones de travail. Cela facilite également l'entretien et la maintenance des machines.

NOUVELLES CAMÉRAS DE VIDÉO-SURVEILLANCE

En matière de sécurité, les efforts se sont concentrés sur la prévention. Ainsi, quatre nouvelles caméras fixes ont été installées sur le site VESTA, renforçant le système de vidéoprotection mis en place en 2015. Les nouvelles caméras permettent d'avoir des vues filmées des lieux suivants :

- la zone de déchargement des déchets recyclables au centre de tri ;
- la zone de stockage des balles de déchets recyclables ;
- le parking poids lourds de la zone sud de l'écopôle;
- la zone de stockage balles d'ordures ménagères située également au sud de l'écopôle.

Les deux caméras installées dans le centre de tri ont pour objectifs d'aider le personnel (chefs d'équipe et poste de pesée) à optimiser la gestion des stocks entrants et sortants et d'assister les agents du poste d'accueil sécurité pour la surveillance du site en dehors des heures d'ouverture.

FORMATIONS INTERNES AU RISQUE INCENDIE

Initiées en 2020, de nouvelles sessions de formation à la manipulation d'extincteurs ont été proposées par le service sécurité. Elles se sont déroulées de façon hebdomadaire, par petits groupes de 6 personnes maximum, pendant 5 semaines en 2020 et sur 17 semaines en 2021. Cette formation est obligatoire pour les personnels techniques. Les personnels administratifs y participent sur la base du volontariat.

NOTRE AMBITION

TENDRE VERS LE ZÉRO DÉCHET

L'année 2020 marque la fin du Contrat d'Objectifs Déchets Économie Circulaire signé avec l'ADEME (l'agence de la transition écologique), et la finalisation des projets labellisés "Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage".

Le programme d'actions proposé par le Smédar et ses adhérents met l'accent sur la lutte contre le gaspillage alimentaire, la gestion des bio-déchets, le développement du réemploi et de la réutilisation. La mise en place du tri et l'accompagnement pour réduire les déchets au sein des entreprises et des établissements scolaires constituent un axe de travail important.

LES ACTIONS MENÉES EN 2020

Malgré le contexte sanitaire peu favorable aux interactions sociales, la Direction de la Communication du Smédar a poursuivi certaines actions engagées l'an passé :

- Accompagnement et conseils apportés à 9 entreprises de la ZAC "la Bretèque" de Bois-Guillaume
- Réalisation de 16 diagnostics sur le tri dans les écoles et sur le gaspillage alimentaire dans la restauration scolaire
- Suivi de l'opération "familles zéro déchet" : 80 foyers volontaires
- Publications d'articles et d'astuces zéro déchet sur les réseaux sociaux
- Distribution d'un journal "Territoire Zéro Déchet Zéro gaspillage" en juin 2020 avec pour sujet central le compostage domestique
- Développement d'un site web "troc.smedar.fr" : plateforme de dons et d'échange de matériaux pour les professionnels du BTP

En 2020

CHAQUE HABITANT A PRODUIT

563,34 KG de déchets soit

4,31 KG de moins qu'en 2019

et **20,26 KG** de moins qu'en 2016

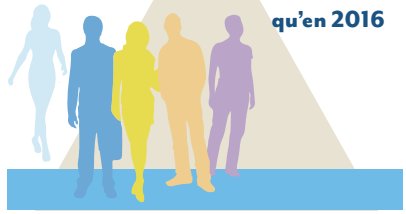

DES TUTOS VIDÉOS, POUR RENDRE ACCESSIBLE LA DÉMARCHE "ZÉRO DÉCHET"

Les échanges avec les habitants à l'occasion des événements, des animations ou pendant les visites des équipements ont été fortement perturbés par les mesures de distanciation sociale nécessaires à la lutte contre la pandémie de Covid-19. Pour pallier ce manque, le Smédar s'est lancé dans la réalisation de courtes vidéos sur le principe du " faites-le-vous-même". Diffusés sur les réseaux sociaux, ces tutos ont connu un vif succès.

Au-delà de l'intérêt environnemental, la démarche "zéro déchet" permet un échange d'expérience, un partage d'astuces et de conseils en rapport avec la fabrication de produits cosmétiques ou ménagers, la réalisation de décorations festives ou encore celle de films alimentaires réutilisables.

ÉVOLUTION DE LA QUANTITÉ DE DÉCHETS MÉNAGERS ET ASSIMILÉS PRODUITS PAR HABITANT, EN KG/AN

Depuis une dizaine d'années, on constate une diminution progressive de la production totale de déchets ménagers. Et cette tendance se confirme en 2020. Dans le détail, la quantité de recyclables triés par les habitants augmente régulièrement et significativement : + 13,32 % en quatre ans.

A l'inverse, les ordures ménagères résiduelles diminuent : - 5,26 % en quatre ans.

Seule la quantité des déchets déposés en déchetterie restent stable.

La sensibilisation à l'éco-consommation, au compostage, à la réparation et au réemploi va se poursuive dans les années à venir pour réduire encore davantage la production de déchets. C'est pour cette raison que la nouvelle signature de projet "Territoire 4 R - Réduction, Réemploi, Réutilisation et Recyclage" va être déployée et prendra le relais du label TZDZG en vigueur depuis 2016.

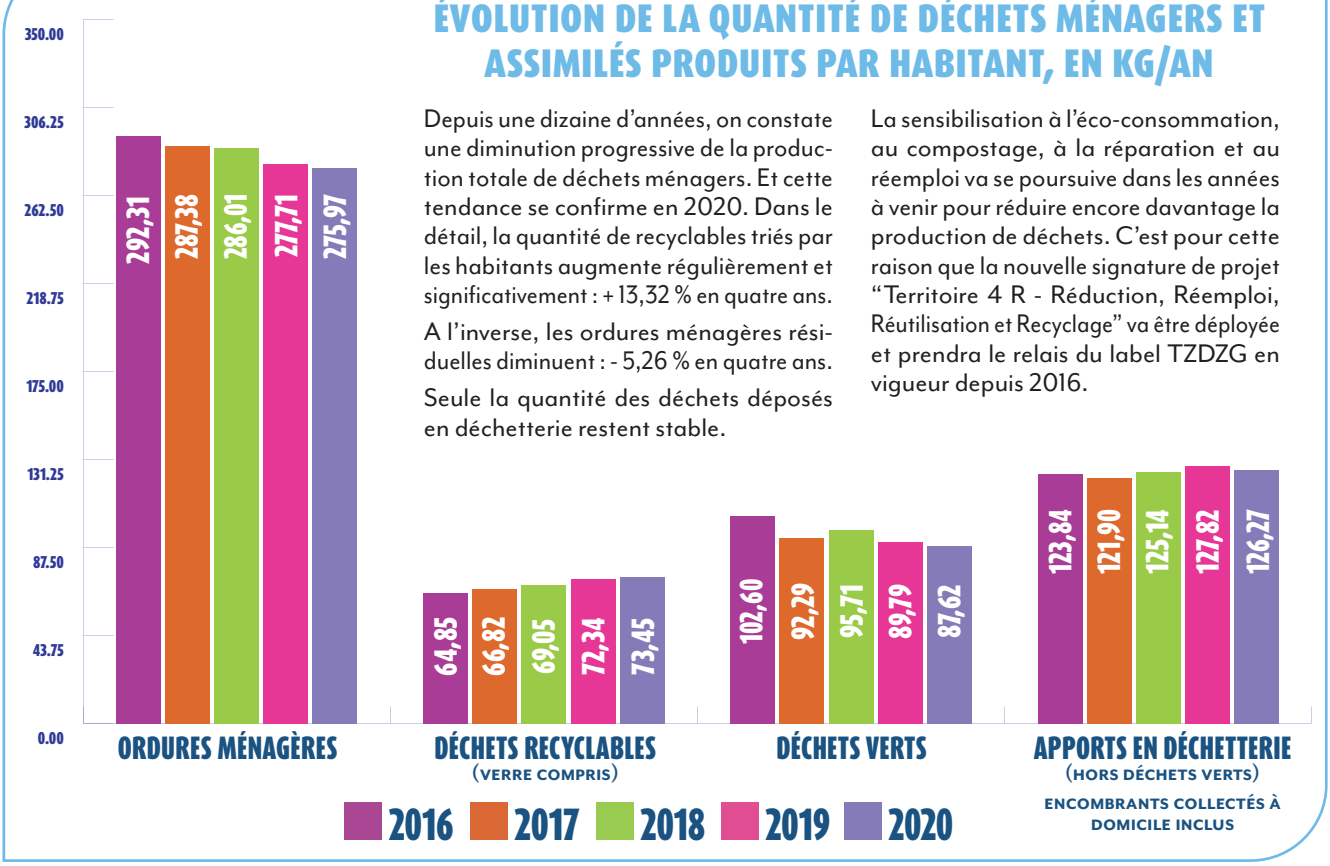

NOTRE COMMUNICATION

AU PLUS PROCHE DES HABITANTS

Par une approche didactique, le Smédar incite les habitants à réduire et à trier leurs déchets. En diversifiant les supports d'information et de communication, il s'attache à toucher le plus grand nombre d'habitants.

PLUS DE COMMUNICATION POUR ÊTRE MIEUX COMPRIS

Les messages et les moyens de communication sont adaptés à chaque public et une attention toute particulière est portée à l'information de proximité. Pour inciter les habitants à trier davantage et à utiliser les dispositifs de collecte appropriés, dix-huit assistants de communication de proximité (ACP) sont sur le terrain pour rencontrer la population. Bien entendu, leur travail s'est adapté au contexte sanitaire car les visites des équipements ont été arrêtées sur une longue période, tout comme un grand nombre d'événementiels. Pour maintenir les interventions dans les écoles, les ACP ont créé de nouveaux supports d'animation, respectant la distanciation physique et évitant la manipulation du matériel pédagogique.

Et si les habitants ne vont pas chercher l'information, l'information viendra à eux ! C'est dans ce même état d'esprit que l'équipe de la Direction de la Communication a renforcé la présence du Smédar sur les réseaux sociaux.

En 2020

98 893 CONNECTIONS
et **175 171 PAGES CONSULTÉES**
sur le site smedar.fr

DIVERSITÉ DES OUTILS DE COMMUNICATION

La direction de la communication conçoit et réalise de nombreux supports d'information complémentaires :

- **Détri'Astuces, lettre d'information** distribuée trois fois par an dans les boîtes aux lettres, auprès des 270 000 foyers du périmètre du Smédar (cinq éditions, soit une par collectivité adhérente)
- **Campagnes d'affichage** : sur les bus de l'agglomération de Rouen et sur le mobilier urbain. La diffusion des affiches est également relayée par les 160 mairies
- **Communication digitale** : sites web, réseaux sociaux, site de géolocalisation des points de collecte mesdechets.smedar.fr, chaîne YouTube
- **Spots radio** sur les ondes d'NRJ, Chérie FM et Nostalgie
- **Articles** dans la presse écrite, interviews sur les radios
- Édition de **plaquettes et de guides** distribués lors des manifestations

UNE STRATÉGIE DE CONTENU ÉDITORIAL POUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

Parce que chaque réseau social a ses propres publics, codes et usages, le Smédar a défini une ligne éditoriale pour chacune de ses pages Facebook et Twitter, auxquelles se sont rajoutés de nouveaux comptes sur Instagram et sur LinkedIn.

Sur Instagram, le Smédar cherche à toucher les moins de 30 ans et sur LinkedIn, ce sont les professionnels et les institutionnels qui sont ciblés. C'est sur la complémentarité des publics et des médias que le Smédar mise pour faire avancer la réflexion collective autour des enjeux de la prévention et de la valorisation des déchets.

20 591
ÉCHANGES DIRECTS

LE DÉPARTEMENT DE SEINE-MARITIME RELANCE LE TRI DANS LES BUREAUX

Parmi les actions phares qui ont pu être maintenues en 2020, on peut citer la collaboration avec les services du Département de Seine-Maritime pour relancer le tri dans les bureaux de l'hôtel du département.

Un stand a été implanté à l'accueil pendant plusieurs jours et les assistants de communication de proximité sont allés à la rencontre des agents afin de leur transmettre les consignes de tri et répondre à toutes questions.

Cette opération de sensibilisation accompagnait le déploiement de nouvelles corbeilles de tri et la nouvelle signalétique. Suite à cette action, les retours des équipes d'entretien montrent que, sur le plan qualitatif, le tri est globalement respecté.

Avec plus de 1 000 agents qui travaillent sur le site, ce sont des tonnages importants de papiers et d'emballages qui vont pouvoir être recyclés !

ACTIONS DE COMMUNICATION DE PROXIMITÉ	511 ACTIONS	20 591 CONTACTS
Animations "jeune public" (scolaires et centres de loisirs)	340	9 571
Animations auprès d'associations, de publics relais, d'organismes de formation ou d'établissements spécialisés, sur les marchés…	10	903
Diagnostics (gaspillage alimentaire ou dispositif de tri)	60	2 461
Journées de "Porte-à-porte" (entretiens à domicile auprès des habitants)	48	1 501
Visites d'équipements (centre de tri et Unité de Valorisation Énergétique)	39	896
Manifestations, stands d'information	14	5 259

NOTRE CENTRE DE TRI
UN ÉQUIPEMENT EXPLOITÉ EN RÉGIE

Le centre de tri du Smédar est l'un des rares équipements de ce type à fonctionner en régie publique. Modernisé fin 2016, il accueille tous les papiers et emballages collectés sélectivement.

En plus des 29 565 tonnes de déchets recyclables collectées par les adhérents du Smédar, il faut ajouter 3 433 tonnes provenant de collectivités clientes de Valenseine, ce qui fait un total de 32 998 tonnes réceptionnées au centre de tri. Notons néanmoins que pendant plusieurs semaines, le Centre de Tri a dû cesser de fonctionner en raison des mesures sanitaires liées à l'épidémie de Covid, mais également suite à un accident qui a eu lieu en octobre. Quand la capacité maximale de stockage a été atteinte pendant ces périodes de fermeture, il a fallu exceptionnellement traiter 5 077 tonnes de déchets par la valorisation énergétique. Cela a eu une incidence forte sur les recettes générées par cette activité car le Smédar a vendu moins de matière aux filières de recyclage et a perçu moins de soutiens financiers de l'éco-organisme Citeo.

En 2020

LE CENTRE DE TRI À RÉCEPTIONNÉ

32 998* **tonnes de papiers et d'emballages**

27,8 % **de plus qu'en 2016**

* Dont 3 432,83 tonnes pour clients Valenseine

UN NOUVEL OUVREUR DE SACS

En remplacement de l'ouvreur de sacs qui avait été installé en 2006, un nouvel équipement a été mis en service à l'été 2020. L'ouvreur de sacs sur trémie doseuse est placé en tout début de chaîne. C'est une benne d'environ 35 m³ qui, grâce à son fond mouvant, permet de déverser sur le tapis de tri, de façon continue et avec un flux régulier, les papiers et emballages triés par les habitants. Les emballages recyclables sont très souvent collectés à l'aide de sacs en plastique jaune transparent. Le tambour d'arrachage sert ainsi à déchiqueter ces sacs pour que leur contenu tombe en vrac sur le tapis. D'un point de vue technique, il y a peu de différences avec l'ancien ouvreur de sacs qui avait accumulé 33 000 heures de bons et loyaux services. Plus puissant, ce nouvel équipement a un débit plus régulier et dispose également d'une trappe qui facilite l'accès à l'intérieur pour réaliser des opérations de maintenance.

ÉQUIPE DE MAINTENANCE RENFORCÉE

Plus de 70 agents sont affectés à l'exploitation du centre de tri. Grâce à ses six trieurs optiques, à son module spécifique de détection des films et sacs en plastique, à ses trois cribles balistiques et à une automatisation de la récupération des métaux, le travail en cabine de tri est facilité. Les opérateurs réalisent un contrôle qualité, affinent le tri en retirant les erreurs ou en réorientant les emballages vers le bon tapis.

L'entretien et la réparation des machines sont des tâches quotidiennes indispensables au bon fonctionnement et à la longévité du process de tri. Ainsi, l'équipe de maintenance a été renforcée de 5 agents.

Aujourd'hui, 15 agents sont dédiés à la maintenance et à l'entretien de cet équipement.

DÉCHETS RECYCLABLES

TONNAGES ENTRANTS : (verre inclus et clients Valenseine) **48 032 TONNES**

COÛT À LA TONNE : (dépenses/tonnages) **160,74 €**

DÉPENSES - 7 708 K€

CHARGES DE TRANSPORT :	517 K€
CHARGES DE TRAITEMENT(1) :	4 933 K€
CHARGES FONCTIONNELLES(2) :	1 362 K€
CHARGES DE FINANCEMENT :	896 K€

RECETTES - 5 442 K€

TRAITEMENT (3) :	604 K€
VENTES/VALORISATION :	962 K€
SOUTIENS DES ÉCO-ORGANISMES (4) :	3 464 K€
RECETTES DIVERSES :	412 K€

(1) Tri et affinage
(2) Structure, maintenance, sécurité, communication
(3) Clients et transport des déchets
(4) dont 400 000 € de compensation CITEO

QUANTITÉ DE DÉCHETS RECYCLABLES* TRIÉS PAR HABITANT (EN KG/AN)

Depuis l'extension des consignes de tri à tous les emballages, les performances de tri des habitants n'ont cessé de s'améliorer mais aujourd'hui, on constate une légère stagnation, voire un retour en arrière pour certains matériaux. Cela peut, en partie, s'expliquer par la pratique de plus en plus courante de l'éco-consommation et de l'éco-conception (réduction du poids de l'emballage par le fabricant). Mais c'est essentiellement la crise de la production de papier pour les journaux et publicités qui explique ce phénomène. La quantité de papiers graphiques triée a en effet diminué de 14 % entre 2019 et 2020.

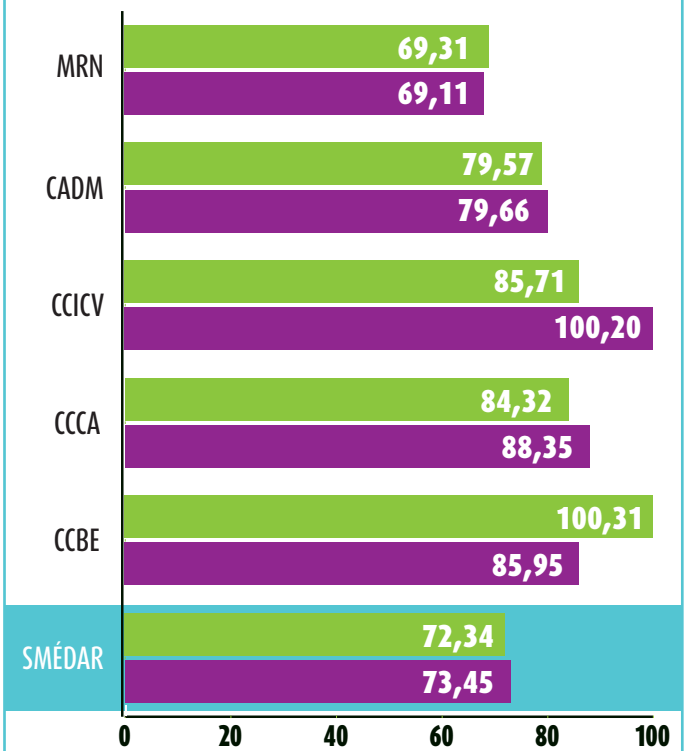

* Emballages en plastique et métal, papiers, cartons et verre, avec erreurs et souillures

NOTRE CENTRE DE TRI

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

Qu'ils soient collectés en sac, en bac ou en colonne d'apport volontaire, les papiers et les emballages sont déposés en mélange au centre de tri et sont expédiés, une fois séparés par matériaux, sous la forme de balles vers les filières de recyclage dédiées.

En signant une convention avec la société agréée Citeo, les contrats de reprises conclus avec les industriels sont encadrés par différentes règles qui visent à satisfaire trois objectifs majeurs :

- Fixer des exigences de qualité des matériaux compatibles avec les besoins de l'industrie du recyclage
- Permettre au marché de fonctionner avec des règles stables et une traçabilité suffisante des échanges jusqu'au recyclage effectif
- Définir les conditions contractuelles à remplir pour que les tonnages livrés puissent donner lieu au versement des soutiens financiers aux collectivités et être comptabilisés dans le taux de recyclage national

Au total, le Smédar a expédié en 2020 plus de 28 000 tonnes de déchets recyclables vers ses filières. A noter que les repreneurs sont les mêmes depuis 2018, sauf pour le papier (fermeture UPM - Chapelle DARBLAY).

LES SOUTIENS AUX PAPIERS	€ H.T.
Contrat papiers (Citéo) au titre de l'année 2019	487 748

LES SOUTIENS FINANCIERS CITEO

Le Smédar est signataire du contrat avec la société agréée Citeo pour une durée de quatre ans (2018-2022). Cet éco-organisme fonctionne sur le principe de la "REP", Responsabilité Élargie du Producteur. Ce contrat avec CITEO permet au Smédar de bénéficier de soutiens financiers. Ceux-ci sont moins élevés que l'an passé, conséquence directe de l'interruption exceptionnelle du centre de tri. En revanche, ces soutiens et les recettes liées à la vente des matériaux compensent en grande partie les charges de transport et de traitement au centre de tri, ainsi que les charges fonctionnelles affectées à ce centre de coûts.

LES SOUTIENS AUX EMBALLAGES	TOTAL (€ H.T.)
Acier (dont acier issu des mâchefers)	102 346,87
Aluminium (dont aluminium issu des mâchefers)	62 700,22
Cartons	531 523,24
Briques alimentaires	52 938,42
Plastiques	1 500 408,75
Verre	114 303,45
TOTAL	2 364 220,95

Les montants indiqués dans ce tableau sont provisoires. Ils sont fournis à titre indicatif, dans l'attente du décompte définitif réalisé par Citeo. A ces soutiens s'ajouteront les soutiens à la valorisation énergétique et ceux pour la communication.

QUANTITÉS DE DÉCHETS DES ADHÉRENTS DU SMÉDAR ENVOYÉS DANS LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

28 584 TONNES

de déchets recyclés en 2020

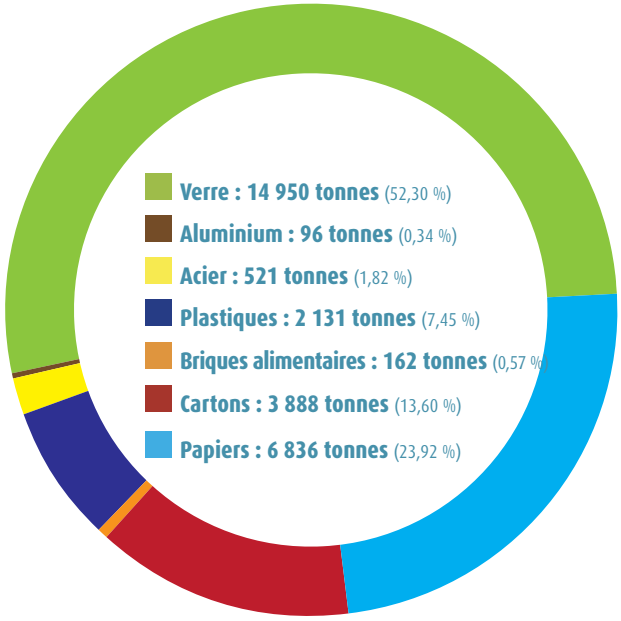

LES FILIÈRES DE RECYCLAGE

- Papiers : UPM Kymmene - Chapelle Darblay (Grand-Couronne - 76) puis Norske Skog (Golbey-88) - Écophyse (Neuvy - 37), GDE Normandie (Grand-Quevilly - 76) et Paprec (Saint-Herblain - 44)
- Carton : Paprec (Paris - 75)
- Briques alimentaires : Revipac (Hondouville - 27)
- Acier et aluminium : Veolia (Rouen - 76)
- Plastiques issus des collectes sélectives : Valorplast (Puteaux - 92)
- Verre : Sibelco (Saint-Vigor-d'Ymonville - 76)

LE CAS PARTICULIER DU VERRE

Les emballages en verre ne sont pas pris en charge au centre de tri, puisqu'il est demandé à l'habitant de les trier à part, pour des raisons évidentes de sécurité lors des opérations de tri manuel.

Collecté grâce aux points d'apport volontaire mis à disposition des collectivités adhérentes au Smédar, le verre est ensuite regroupé sur deux sites de transfert du Smédar, à Saint-Jean-du-Cardonnay et à Cléon. Il est ensuite envoyé à l'usine havraise Sibelco Green Solutions. Là-bas, le verre devient du calcin, c'est-à-dire des petits bouts de verre poli, débarrassés des indésirables comme les bouchons, les capsules et les "infusibles" comme le pirex, la porcelaine ou le verre plat (pare-brises, vitres, miroirs). Sibelco travaille pour le compte de Saverglass, un verrier qui incorpore du calcin dans la fabrication de bouteilles "haut de gamme" comme des grands vins ou des spiritueux. L'une de ses usines est située également au Havre, à proximité de Sibelco. C'est donc un recyclage de proximité qui est effectué et c'est un atout, car moins de transport c'est moins de pollution !

En dix ans, le tri du verre a progressé de 5,4 % sur le territoire du Smédar.

En 2021, un projet a été engagé avec les partenaires du Smédar pour optimiser la collecte du verre en retravaillant sur la répartition des points d'apport volontaire et en densifiant le parc, puis en menant une campagne de communication de grande ampleur sur le tri du verre.

NOS PLATEFORMES DE DÉCHETS VERTS

UN COMPOST DE QUALITÉ

Produit de qualité, le compost du Smédar est un amendement organique idéal pour toutes plantations. Plus de 15 000 tonnes sont obtenues chaque année suite aux différentes étapes de décomposition.

Qu'ils soient collectés en déchetteries ou en porte-à-porte, les déchets verts sont acheminés vers les plateformes de compostage.

Mission assurée par le Smédar depuis sa création, le compostage à grande échelle permet de produire d'importantes quantités de compost, ensuite revendu aux professionnels ou aux particuliers.

UN COMPOST ENCORE PLUS FIN

Le crible à trommel dénommé "Mustang", utilisé sur la plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay, a fait peau neuve.

Il permet d'extraire la fraction la plus fine (0 – 10 mm) des déchets verts préalablement broyés et décomposés. Cette granulométrie est un produit apprécié par certains particuliers ou clients privés.

La machine, qui date du milieu des années 2000, a fait l'objet d'une remise en état importante. Les travaux de rénovation ont été réalisés en interne par le service maintenance mécanique.

UNE NOUVELLE ENSACHEUSE

La nouvelle machine, acquise en début d'année 2020, produira annuellement plus de 10 000 sacs de compost. L'ancien modèle datait de 1986 et était arrivé en fin de vie. Il était nécessaire d'investir dans un nouvel équipement.

L'activité d'ensachage a donc repris à un rythme pouvant aller jusqu'à 1 sac toutes les 3 à 6 secondes. A cette cadence, seuls quelques jours par mois sont nécessaires pour assurer le réapprovisionnement du stock de sacs, en vente au niveau des chalets d'accueil à Saint-Jean-du-Cardonnay et également sur la plateforme de Cléon.

En 2020

19 954

TONNES DE COMPOST EN VRAC
ont été vendus

soit

33,32 %

de plus qu'en 2019

VALENSEINE, LES DÉCHETS VERTS		Recettes HT apportées par Valenseine au Smédar
Apports de déchets verts et souches (Secteur professionnel et communes)	3 332 tonnes	125 134 €
Vente de sacs de 50 litres de compost	8 918 sacs	19 352 €
Vente de compost en vrac 10, 25, 30 mm	19 954 tonnes	37 115 €

LES DÉCHETS VERTS RÉCEPTIONNÉS (EN TONNES)	2019	2020	ÉVOLUTION
Déchets verts des habitants (porte-à-porte)	29 530	32 369	+ 9,62 %
Déchets verts apportés en déchetterie	24 999	20 887	- 16,45 %
Déchets des services techniques municipaux	4 112	4 112	+ 0 %
Déchets des entreprises et associations	2 893	3 220	+ 11,30 %
TOTAL	**61 534**	**60 588**	**-1,54 %**

ECO-PÂTURAGE: UNE GESTION ÉCOLOGIQUE DES ESPACES VERTS DE LA PLATEFORME DE SAINT-JEAN

L'éco-pâturage est une technique écologique et économique qui consiste à faire entretenir les espaces verts par des animaux. C'est une alternative à l'utilisation de machines : zéro bruit, zéro pollution et un avantage incontestable pour le développement de la biodiversité.

Autre intérêt pour la plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay : fini les tondeuses sur les buttes escarpées du site ! Un nouveau prestataire a été sélectionné en 2021.

Les 11 moutons d'Ouessant de La Ferme des Puits ont pu paître tranquillement sur les 7 000 m^2 de zones engazonnées, entre mars et octobre.

Preuve qu'ils ne sont pas perturbés, ni par la circulation automobile de la route qui longe la plateforme, ni par l'activité de compostage, deux agneaux sont nés et ont vécu leurs premières semaines avec leur mère sur ce site.

Pour visionner le film, scannez ce QR Code

TROIS SITES EN ACTIVITÉ

- La plateforme de Saint-Jean-du-Cardonnay (capacité 40 000 tonnes),
- La plateforme de Cléon (capacité 11 000 tonnes),
- Le site de transfert de Boos.

RÉPARTITION DES APPORTS DE DÉCHETS VERTS

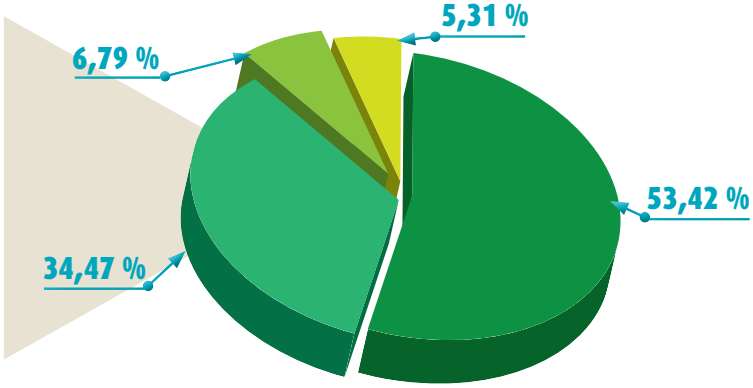

- Collecte en porte-à-porte : 32 369 tonnes
- Déchetteries (gazon inclus) : 20 887 tonnes
- Services techniques municipaux : 4 112 tonnes
- Entreprises et associations : 3 220 tonnes

DÉCHETS VERTS

TONNAGES ENTRANTS : 60 588 TONNES

COÛT À LA TONNE : (dépenses/tonnages) 59 €

DÉPENSES - 3 593 K€

CHARGES DE TRANSPORT :	842 K€
CHARGES DE TRAITEMENT(1) :	920 K€
CHARGES FONCTIONNELLES(2) :	1 280 K€
CHARGES DE FINANCEMENT :	551 K€

RECETTES - 3 046 K€

TRAITEMENT :	2 952 K€
VENTES/VALORISATION :	153 K€
RECETTES DIVERSES :	94 K€

(1) Compostage
(2) Structure, maintenance, sécurité, communication

NOTRE UVE
INDISPENSABLE POUR LES DASRI

Figure emblématique de l'écopôle VESTA du Smédar, l'unité de valorisation énergétique (UVE) traite les ordures ménagères de ses collectivités adhérentes ou clientes de Valenseine. En ces temps de crise sanitaire l'U.V.E. a été un équipement indispensable au traitement des déchets d'activité de soins.

Les déchets sont incinérés 24h/24, 7 jours sur 7. Une activité industrielle confiée à la Société Normande de Valorisation Énergétique (groupe Veolia) qui gère l'équipement dans le cadre d'un contrat d'exploitation.

En 2020, le surplus de déchets à incinérer, en raison de l'apport exceptionnel de déchets provenant du centre de tri pendant sa fermeture, a conduit le Smédar à demander une dérogation préfectorale de dépassement de sa capacité nominale (325 000 tonnes).

REJETS ATMOSPHÉRIQUES CONTRÔLÉS

L'usine étant certifiée ISO 14001 et 50001, tout est fait pour minimiser l'empreinte écologique de son activité, grâce à un procédé d'épuration performant et un contrôle en sortie de cheminées.

Poussières, gaz acides et oxydes d'azote, tout est analysé sur place mais également par un laboratoire indépendant, deux fois par an, pour chaque ligne.

REJETS ATMOSPHÉRIQUES DE DIOXINES ET FURANNES (EN NG I-TEQ/Nm³)

Ligne 1		Ligne 2		Ligne 3		Seuil (**)
1ère campagne	2e campagne	1ère campagne	2e campagne	1ère campagne	2e campagne	
0,021	0,0016	0,0012	0,0001	0,0014	0,0007	0,1000

(**) : Seuil fixé par l'arrêté préfectoral du 06/06/2013 concernant l'UVE de Vesta

En 2020

330 999 TONNES DE DÉCHETS ont été incinérées

Chaque habitant du Smédar a produit 276 KG D'ORDURES MÉNAGÈRES SOIT 2KG DE MOINS QU'EN 2019

LE TRAITEMENT DES DÉCHETS HOSPITALIERS PENDANT LA CRISE SANITAIRE

Pendant toute la durée de la crise sanitaire et les périodes de confinement, le Smédar et la SNVE (exploitant de l'unité de valorisation énergétique) sont restés mobilisés afin d'assurer une continuité de service optimal pour le traitement des déchets. Les déchets ménagers des particuliers, les déchets non dangereux des entreprises et les DASRI (Déchets d'Activités de Soin à Risques Infectieux), ont été traités afin d'assurer le maintien de la salubrité publique.

Collectés et stockés à part des ordures ménagères, dans des caissons hermétiques normés, les DASRI suivent un tracé bien spécifique afin d'être dirigés directement dans les fours. L'Unité de Valorisation Énergétique (UVE) de VESTA est le seul équipement en Seine-Maritime habilité à traiter ce type de déchets. Environ 3 000 tonnes sont incinérées chaque année, et en ces temps de pandémie, cette activité revêt une importance toute particulière. En 2020, l'UVE a incinéré près de 5% de DASRI de plus qu'en 2019.

AMÉLIORATION DES PROCESS À L'ÉTUDE

Le BREF "incinération" est un document de référence sur les meilleures techniques disponibles dans la maîtrise des rejets atmosphériques. Il a été révisé en 2020 par le Ministère de la transition écologique et suite à sa publication, le Smédar a lancé une étude, avec l'aide de la société de conseil SAGE engineering, pour améliorer les procédés de traitement des déchets et d'épuration des fumées.

Un rapport a été remis à la DREAL en fin d'année pour permettre la mise à jour de l'autorisation d'exploitation de l'unité de valorisation énergétique du Smédar. Des travaux sont d'ores et déjà prévus. Il s'agira, notamment, de mettre en place des analyseurs pour mesurer en continu les rejets de mercure et de modifier le process de dépollution de l'ammoniac. En effet, de nouveaux procédés techniques permettent d'atteindre un niveau d'abattement encore plus élevé qu'actuellement. En outre, une étude va être réalisée pour s'assurer que l'exploitation de la zone de maturation des mâchefers s'effectue dans le respect des futures règles, qui entreront en vigueur d'ici 2023.

RÉPARTITION DES APPORTS À L'UVE VESTA EN 2020 EN TONNES

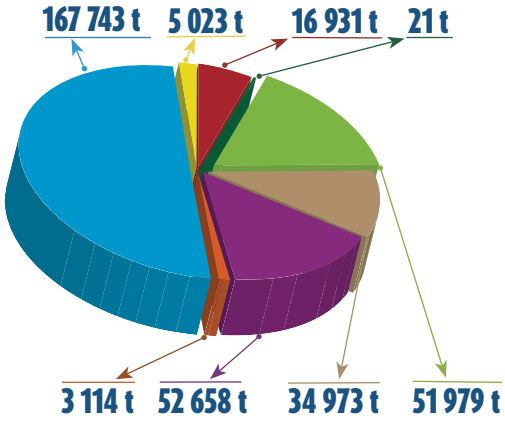

- Ordures ménagères des habitants du périmètre du Smédar (50,46 %)
- Déchets des services techniques municipaux (1,51 %)
- Tout-venant incinérable de déchetteries (5,09 %)
- Déchets des associations (0,01 %)
- UTE, refus de tri (15,63 %)
- Ordures ménagères des collectivités clientes (via Valenseine) (10,52 %)
- Déchets des activités économiques (via Valenseine) (15,84 %)
- Déchets d'activités de soins (via Valenseine) (0,94 %)

DÉCHETS INCINÉRABLES

TONNAGES ENTRANTS : 332 442 TONNES

COÛT À LA TONNE : (dépenses/tonnages) 109 €

DÉPENSES - 36 158 K€

Charges de transport :	2 073 K€
Charges de traitement[1] :	19 685 K€
Charges fonctionnelles[2] :	5 785 K€
Charges de financement :	8 615 K€

RECETTES - 41 487 K€

Traitement :	27 579 K€
Ventes/Valorisation :	8 794 K€
Soutiens des éco-organismes :	836 K€
Recettes diverses[3] :	4 278 K€

[1] Incinération
[2] Structure, maintenance, sécurité, communication
[3] Amortissements sur les subventions et refacturations internes

NOTRE UVE

PRODUCTION D'ÉNERGIE ET DE MÂCHEFER

Les calories générées grâce à l'incinération des déchets ne sont pas perdues. Mêmes les résidus solides issus de la combustion présentent un intérêt économique et environnemental. L'écopôle VESTA produit de l'énergie et du mâchefer, deux formes de valorisation des ordures ménagères.

Au sein des trois fours de l'UVE, la combustion des déchets produit des fumées. Celles-ci s'échappent vers les chaudières, elles-mêmes traversées par un tube contenant de l'eau déminéralisée, qui s'évapore lorsqu'elle est en contact avec les parois chauffées grâce aux fumées.

La vapeur produite est dirigée vers une turbine pour être détendue à travers des étages constitués de 9 roues à ailettes solidaires d'un arbre d'entraînement. L'arbre entraîné à grande vitesse délivre la puissance mécanique à un réducteur dont le rôle est de transmettre cette puissance à un alternateur. La turbine a généré en 2020, 185 665 MWh d'électricité, revendus sur le marché libre et utilisés également pour le fonctionnement de l'usine.

Une année record pour la production d'électricité !

RÉSEAU DE CHALEUR

Une partie de la vapeur est soutirée à moyenne pression au niveau de la turbine et alimente une station thermique principale.

Près de 10 000 logements, soit 21 000 habitants, sont également chauffés chaque année grâce à l'incinération des déchets non recyclables. Le réseau appelé VESUVE est opérationnel depuis 2013. Situés sur les communes de Petit-Quevilly et de Grand-Quevilly, les logements collectifs qui y sont raccordés bénéficient d'une énergie renouvelable, qui remplace le fioul ou le gaz.

L'année 2020 n'a pas battu de record de production (a contrario de celle

d'électricité), en raison de températures clémentes. Les besoins en chauffage se sont trouvés moindre que certaines années.

LES GRAVES DE MÂCHEFERS VALORISÉES EN SOUS-COUCHE ROUTIÈRE OU EN REMBLAI

Ces résidus solides récupérés en sortie de fours sont stockées dans une fosse interne à l'usine, puis envoyés vers l'unité de traitement des mâchefers (UTM). Les métaux ferreux et non-ferreux sont extraits, ainsi que les gravats et encombrants afin d'assurer une granulométrie homogène du mâchefer (entre 0 et 40 mm), revendu en tant que remblai ou sous-couche routière.

QUANTITÉ DE MÉTAUX VALORISÉS EN 2020 (EN TONNES)

Métaux ferreux issus de l'incinération	Métaux non-ferreux issus de l'incinération	Ferrailles collectées en déchetterie et avec les encombrants	TOTAL
5 975,76	295,53	5 071,64	11 342,93

L'EXTENSION DE RÉSEAU DE CHALEUR À L'ÉTUDE

VESUVE est l'un des sept réseaux de chaleur du territoire métropolitain. Par sa compétence "énergie", la Métropole de Rouen est propriétaire du réseau depuis 2018 et réfléchit à son extension vers Rouen et Sotteville-lès-Rouen. Raccordé à l'unité de valorisation énergétique du Smédar, le réseau pourrait sans difficulté être étendu.

Avec une puissance de 38 mégawatts, l'U.V.E. est dimensionnée pour aller au-delà de sa production actuelle.

Une étude financière est en cours afin d'estimer au mieux les coûts des travaux et l'impact économique du projet sur le prix de vente de chaleur du réseau.

Une chose est sûre, à l'heure où l'on parle de plus en plus du changement climatique, utiliser les déchets qui n'ont pu être recyclé, pour produire de l'énergie, est une excellente alternative aux énergies fossiles.

En 2020

143 GWh
d'électricité vendus

74 GWth
fournis au réseau de chaleur

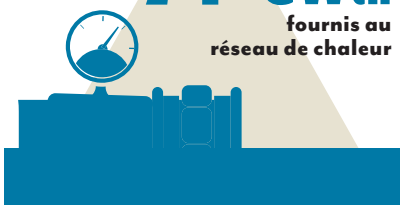

En 2020

77 827 TONNES

DE MÂCHEFER COMMERCIALISÉ

NOTRE UTE

LES DÉCHETS DES DÉCHETTERIES ET DES CLIENTS

Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets variés dont le devenir est du ressort du Smédar : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles, déchets chimiques…

Si la gestion des déchetteries relève de ses adhérents, le Smédar est responsable, quant à lui, du bas de quai. Il dispose ainsi de 320 bennes, dont les volumes oscillent entre 12 et 40 m³.

En complément de ces bennes "classiques", les déchetteries aménagent des espaces pour accueillir les déchets relevant d'une Responsabilité Élargie du Producteur. Pour les DEEE[1], les DEA[2], les DDS[3] et les pneus, le Smédar peut contractualiser directement avec les éco-organismes chargés de l'enlèvement.

[1] Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
[2] Déchets d'Éléments d'Ameublement
[3] Déchets Diffus Spécifiques

En 2020

Chaque habitant a déposé en moyenne

159,83 KG

DE DÉCHETS EN DÉCHETTERIE

(hors déchets verts)

RENOUVELLEMENT DU PARC DE BENNES MISES À DISPOSITION DANS LES DÉCHETTERIES

En novembre 2020, le Smédar a fait l'acquisition de neuf bennes : sept bennes de 30 m³ et deux bennes de 10 m³ pour les gravats. Habituellement livrées blanches, elles seront dorénavant bleues, aux couleurs du Smédar. Autre nouveauté : elles disposent d'échelles d'accès ergonomiques et de systèmes d'ouverture brevetés, améliorant ainsi considérablement la sécurité pendant les manœuvres. Ces premières bennes ont été affectées à la déchetterie de Bosc-le-Hard, propriété de la communauté de communes Inter-Caux-Vexin.

VALENSEINE, LES APPORTS DE GRAVATS ET DE DÉCHETS NON INCINÉRABLES

Quantité	Recettes apportées au Smédar par Valenseine
778 tonnes	67 929 € HT

DÉCHETS DIFFUS SPÉCIFIQUES

TONNAGES ENTRANTS : 1 048[3] TONNES

COÛT À LA TONNE : (dépenses/tonnages) 392 €

DÉPENSES - 411 K€

Charges de transport :	0 K€
Charges de traitement[1] :	397 K€
Charges fonctionnelles[2] :	10 K€
Charges de financement :	4 K€

RECETTES - 649 K€

Traitement (dont rappel de facturation) :	591 K€
Ventes/Valorisation :	0 K€
Soutiens des éco-organismes [4] :	58 K€
Recettes diverses :	0 K€

[1] Valorisation matière
[2] Structure, maintenance, sécurité, communication
[3] Hors batterie, avec amiante
[4] Reversés intégralement aux collectivités adhérentes

Pour visionner le film, scannez ce QR Code

40 787 TONNES DE DÉCHETS TRIÉS SUR LA PLATEFORME DES ENCOMBRANTS

Les bennes de “tout venant” non directement incinérable sont acheminées vers l’Unité de Traitement située sur la zone sud de l’écopôle VESTA. Elles sont déchargées sur l’aire de stockage. Une pelle de tri électrique et une chargeuse sont ensuite utilisées pour effectuer un tri et extraire les incinérables, les ferrailles, les métaux non-ferreux, les pneus et le bois. Le taux de valorisation des encombrants atteint ainsi plus de 90% du gisement.

La quantité résiduelle de déchets envoyés dans une ISDND (Installation de Stockage pour Déchets Non Dangereux) est ainsi extrêmement faible.

SENSIBILISER AU RISQUE INCENDIE

Une batterie ou un aérosol déposé par erreur dans une benne de tout-venant, c’est un risque de départ de feu à l’Unité de Traitement des Encombrants. Ce fut le cas à deux reprises durant l’été 2020. Même si les incendies ont été maitrisés et n’ont pas causé de dégâts majeurs, des mesures de prévention accrues ont été prises : arrosage de la zone de stockage, sensibilisation des habitants et des gardiens de déchetteries. Un film a notamment été réalisé et diffusé à cet effet.

99 704 TONNES d’apports en déchetteries en 2020

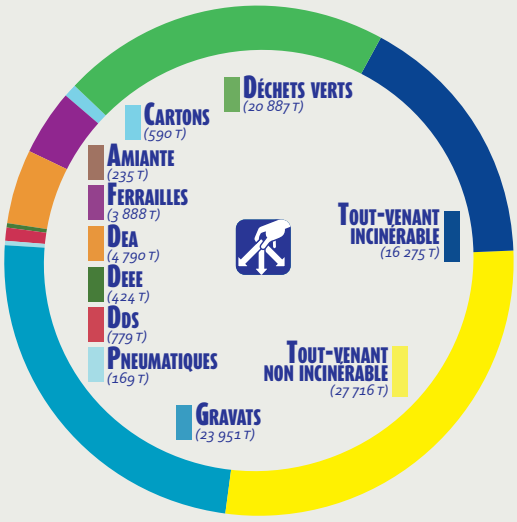

DEA : Déchets d'Éléments d'Ameublement
DEEE : Déchets d'Équipement Électrique et Électronique
DDS : Déchets Diffus Spécifiques (y compris batteries et piles)

GRAVATS

Tonnages entrants : 24 682[3] tonnes

Coût à la tonne : (dépenses/tonnages) 32 €

Dépenses - 804 K€

Charges de transport :	663 K€
Charges de traitement[1] :	0 K€
Charges fonctionnelles[2] :	132 K€
Charges de financement :	9 K€

Recettes - 466 K€

Traitement :	465 K€
Ventes/Valorisation :	0 K€
Soutiens des éco-organismes :	0 K€
Recettes diverses :	1 K€

[1] Stockage
[2] Structure, maintenance, sécurité, communication
[3] Y compris gravats des services techniques, des entreprises et des associations

NOTRE SERVICE TRANSPORT

LES QUAIS DE TRANSFERT

Points de départ de multiples filières de valorisation, les 22 déchetteries implantées sur le territoire du Smédar collectent des déchets de toutes sortes dont le devenir est du ressort du Smédar : encombrants, déchets verts, gravats, ferrailles...

L'organisation de la collecte, du transport et du traitement, passe par des quais de transfert, exploités par le Smédar.

Il en existe cinq sur le périmètre du Smédar : Villers-Ecalles, Montville, Cléon, Saint-Jean-du-Cardonnay et le cinquième, situé à Rouxmesnil-Bouteilles a été inauguré le jeudi 27 mai 2021.

Pendant la période de chantier, les déchets de Dieppe ont été déchargés sur un site privé.

Un autre site de transit, dédié aux déchets verts, est également en fonctionnement sur la commune de Boos.

OPTIMISER LES TRANSPORTS POUR RÉDUIRE LES COÛTS DE TRAITEMENT

Situés dans des secteurs stratégiques (communes éloignées, proximité des grands axes de circulation), les quais de transfert réceptionnent les déchets apportés par les collecteurs : ordures ménagères, déchets ménagers recyclables, déchets verts et autres incinérables.

Le recours aux quais de transfert comporte de nombreux avantages. Ces derniers permettent en effet de limiter les coûts de transport pour les collectivités adhérentes au Smédar mais également de réduire le temps d'attente des camions venant décharger au centre de tri et à l'unité de valorisation énergétique.

LE QUAI DE ROUXMESNIL BOUTEILLES EN CHANTIER

Le Smédar a investi dans la construction d'un quai de transfert pour les déchets ménagers collectés par la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime. Cet équipement accueille désormais les déchets ménagers résiduels (ordures ménagères incinérables), les déchets ménagers recyclables, les encombrants, les déchets verts et les gravats. Au total, ce sont 31 000 tonnes de déchets qui pourront être réceptionnées par an, tous flux confondus. Le quai est composé d'un bâtiment principal d'une surface de 1 750 m^2, dans lequel sont aménagées différentes cases qui accueillent les déchets multimatériaux. Sur le site, ont également été construits des bureaux pour les assistants de communication et les agents d'exploitation, une zone de stockage de caissons, un pont bascule à l'entrée du site, un local pour les ripeurs et enfin une station de lavage.

En 2020

1 057 ROTATIONS EN RÉGIE

au départ des quais de transfert

151 137 TONNES DE DÉCHETS RÉCEPTIONNÉS SUR LES QUAIS DE TRANSFERT

	Cléon	Montville	St-Jean du Cardonnay	Villers Écalles	Boos	Dieppe
Ordures ménagères	19 606	10 539	/	6 168	/	11 706
Déchets recyclables	7 452	3 625	9 601*	1 533	/	1 639
Déchets verts	12 357	352	35 558	/	5 081	3 606
Autres (incinérables et non incinérables des entreprises, des services techniques, des déchetteries, gravats...)	9 613	759	8 022	2 737	/	1 183
TOTAL	49 028	15 275	53 181	10 438	5 081	18 134

*Verre

UNE INAUGURATION SOUS LE SOLEIL ET LA BONNE HUMEUR

Accompagnés par des artistes sur échasses, les invités ont déambulé sur le quai, en suivant un camion de collecte. Les nouveaux locaux du quai de Rouxmesnil-Bouteilles ont été présentés et le fonctionnement du quai expliqué grâce à une démonstration de chargement d'un semi-remorque à l'aide d'une pelle hydraulique. Au passage de la zone humide qui a été préservée sur le terrain, les participants ont pu apprécier les aménagements réalisés pour maintenir la biodiversité. C'est une inauguration "haute en couleur" qui s'est déroulée et qui marquera le lancement de ce nouveau site qui, à moyen terme, pourrait réceptionner l'ensemble des déchets produits sur l'agglomération dieppoise.

Pour visionner le film, scannez ce QR Code

TRANSPORT

Dépenses - 5 502 K€

Charges directes[1] :	3 387 K€
Charges fonctionnelles[2] :	2 096 K€
Charges de financement :	19 K€

Recettes - 4 940 K€

Redevances :	4 724 K€
Soutiens :	63 K€
Recettes diverses :	153 K€

[1] Marché, régie
[2] Structure, maintenance, sécurité, communication

DÉCHETS NON INCINÉRABLES

Tonnages entrants :	Coût à la tonne : (dépenses/tonnages)
36 609 tonnes	151 €

Dépenses - 5 541 K€

Charges de transport :	1 011 K€
Charges de traitement[1] :	3 525 K€
Charges fonctionnelles[2] :	783 K€
Charges de financement :	222 K€

Recettes - 6 364 K€

Traitement :	5 015 K€
Ventes/Valorisation :	1 095 K€
Soutiens des éco-organismes :	540 K€
Recettes diverses :	204 K€

[1] Tri, incinération ou stockage
[2] Structure, maintenance, sécurité, communication

NOTRE COMITÉ

LES REPRÉSENTANTS ÉLUS

Le Smédar est un syndicat mixte. À ce titre, il est administré par un Comité Syndical, composé de 64 membres.

La Métropole Rouen Normandie, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin, la Communauté d'Agglomération Dieppe Maritime, la Communauté de Communes Caux Austreberthe et la Communauté de Communes Bray-Eawy désignent des élus pour les représenter au sein du Smédar. Elles ont transféré la compétence de traitement et de valorisation des déchets (tout en conservant la collecte). La sensibilisation des habitants sur le tri et la réduction des déchets sont également confiées au Smédar.

Les membres du Comité Syndical du Smédar ont élu parmi eux le 9 septembre 2020 :

- Le Président,
- Les 10 Vice-Président.e.s,
- Les 15 autres membres du Bureau,
- Les membres du Comité technique et du CHSCT,
- Les membres de la commission d'appel d'offres,
- Les représentants siégeant à la Société d'Économie Mixte Valenseine.

Élu par ses pairs, Stéphane BARRÉ est le nouveau Président du Smédar. Son mandat est d'une durée de six ans.

SITUATION AU 9 SEPTEMBRE 2020

LE PRÉSIDENT ET LES VICE-PRÉSIDENTS DU SMÉDAR

PRÉSIDENT
Stéphane BARRÉ
Métropole Rouen Normandie

1 - Roland MARUT
Métropole Rouen Normandie

2 - Marie ATINAULT
Métropole Rouen Normandie

3 - Agnès CERCEL
Métropole Rouen Normandie

4 - Jean-Michel BÉRÉGOVOY
Métropole Rouen Normandie

5 - Jean-Marie ROYER
Métropole Rouen Normandie

6 - Christine DE CINTRÉ
Métropole Rouen Normandie

7 - Jean-Pierre CARPENTIER
Com Com Inter-Caux-Vexin

8 - Pascal BARON
Métropole Rouen Normandie

9 - Nicolas LANGLOIS
Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime

10 - Jean-François TIMMERMAN
Métropole Rouen Normandie

LES MEMBRES DU BUREAU

Sylvain BULARD	CCCA
Martine CHABERT-DUKEN	MRN
Guillaume COUTEY	MRN
Mirella DELOIGNON	MRN
Jean-Pierre GAUTHIER	CCBE
Emmanuel GOSSE	CCICV
Charlotte GOUJON	MRN
David LAMIRAY	MRN
Christian LECERF	MRN
Christian POISSANT	CCICV
Anne-Emilie RAVACHE	MRN
Patricia RIDEL	CADM
Sylvaine SANTO	MRN
Pierre-Antoine SPRIMONT	MRN
Alexis VERNIER	MRN

MRN Métropole Rouen Normandie
CCBE Communauté de Communes Bray-Eawy
CCCA Communauté de Communes Caux-Austreberthe
CCICV Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin
CADM Communauté d'Agglomération Dieppe-Maritime

LES AUTRES MEMBRES DU COMITÉ

Nicolas AMICE	MRN
Benoît ANQUETIN	MRN
Séverine BOTTE	MRN
Christophe BOUILLON	CCCA
Véronique BOULARD	CCCA
Gilles BUREL	MRN
Jean-François BURES	MRN
Patrick CALLAIS	MRN
Marie CARON	MRN
Thierry CHAUVIN	MRN
Francis DEBREY	MRN
Pascal DELAPORTE	MRN
Marc DUFLOS	MRN
Marie-Laure DUFOUR	CADM
Valère HIS	MRN
Astrid LAMOTTE	MRN
Hugo LANGLOIS	MRN
Pascal LE COUSIN	MRN
Éric LEFEBVRE	MRN
Françoise LESCONNEC	MRN
Frédéric MARCHE	MRN
Philippe MARMORAT	CCICV
Stéphane MARTOT	MRN
Lydie MEYER	MRN
Nadia MEZRAR	MRN
Joachim MOYSE	MRN
Myriam MULOT	MRN
Jacques NIEL	CCICV
Fabrice RAOULT	MRN
André ROLLINI	CCICV
Nicolas ROULY	MRN
Jean-Louis ROUSSEL	MRN
Hélène SOMMELA	MRN
Yves SORET	MRN
Sileymane SOW	MRN
Jean-Marc VENNIN	MRN
François VION	MRN
Frédéric WEISZ	CADM

NOTRE ORGANISATION

ORGANIGRAMME DES SERVICES

Le Smédar compte 217 agents territoriaux, chargés de mettre en œuvre le schéma global de valorisation des déchets adopté par les élus de la collectivité. Les services sont regroupés au sein de six directions encadrées par le Directeur Général des Services, Christophe Lannier.

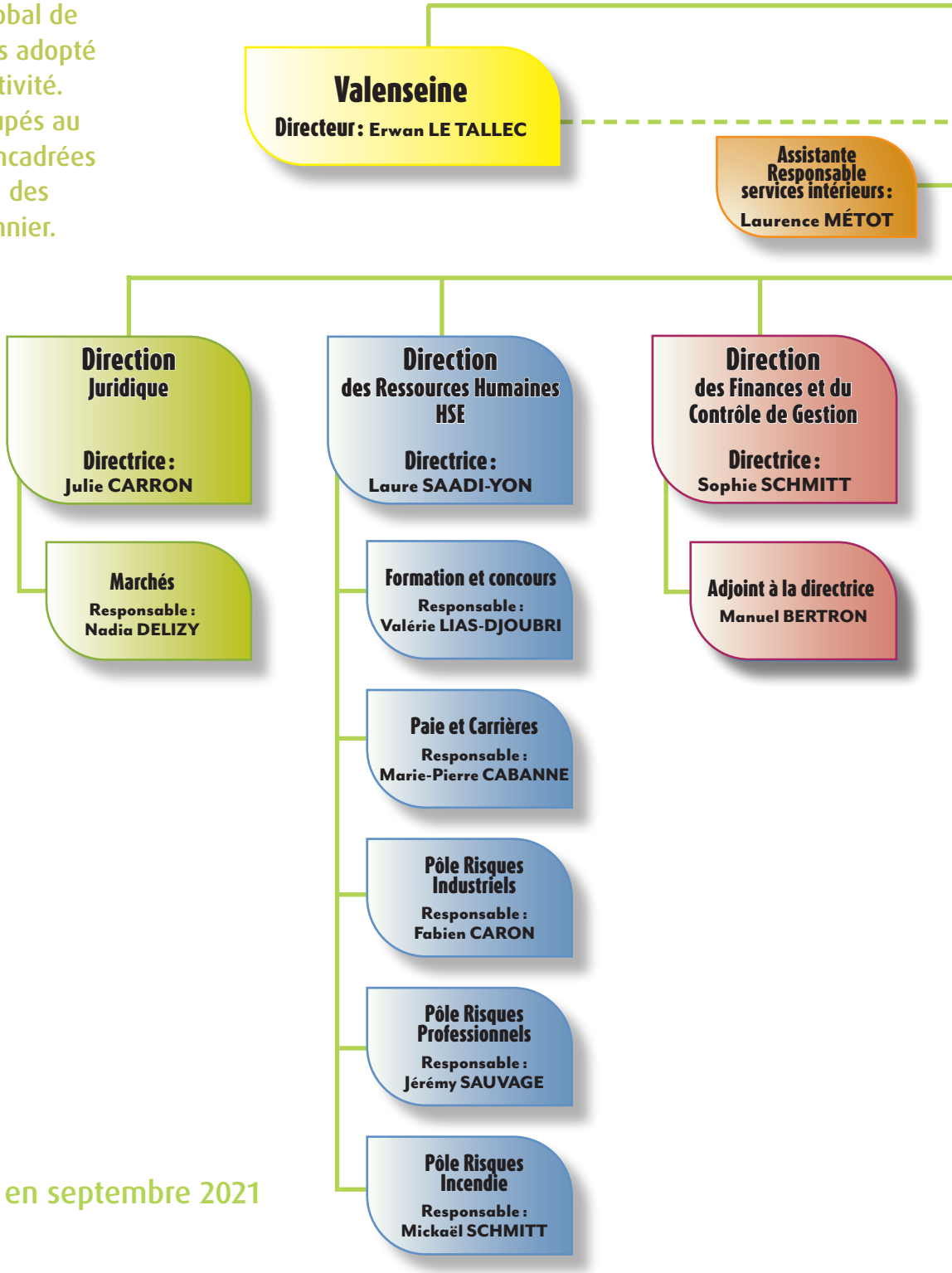

Situation en septembre 2021

PRÉSIDENT
Stéphane BARRÉ

Directeur Général des Services
Christophe LANNIER

Documentation Archives:
Florence DE MEULENAERE

Cabinet du Président
Directeur : Stéphane CARON

Direction Grands Projets
Directeur :
Éric MAUGER

Directeur Adjoint :
Jean-Luc DUVAL
référent d'exploitation UVE et pesée Smédar

Direction des Services Techniques et de l'Exploitation
Directrice :
Karine BRUYANT

Centre de tri
Directeur :
François PENNELLIER

Chargé d'études
David PRIEUR

Exploitation
Responsable :
Julien DUPONT

Travaux / Maintenance des sites
Responsable :
Laurent QUENNEVILLE

Informatique
Responsable :
Emmanuel DELAY

Direction de la Communication
Interne / Externe et éducation à l'environnement
Directrice :
Armelle SICOT

Chargé de communication
Adjoint :
Laurent SCOT

Coordinatrices communication de proximité :
Caroline CAMANO
Céline ROQUELIN

NOS FINANCES
LES RECETTES

Le service public de traitement des déchets ménagers est financé en grande partie par les redevances des adhérents du Smédar. Viennent s'ajouter également des recettes liées à la vente des produits issus de la valorisation des déchets.

Les principales informations à retenir pour 2020 concernent les impacts de la pandémie de Covid-19 et les conséquences du premier confinement du 17 mars au 11 mai 2020. L'activité du Smédar s'en est trouvée perturbée par :

- La fermeture du centre de tri pour une période de cinq semaines (répercussions sur les coûts, mais également sur les recettes de ventes de matériaux et les soutiens des éco-organismes)
- La modification des flux des déchetteries (fermeture des déchetteries pendant huit semaines puis très forte reprise)
- Le transfert des flux entre filières de traitement (D.M.R. incinérés pendant la fermeture du centre de tri)

Ces évènements ont eu pour conséquence la modification de l'Arrêté Préfectoral exceptionnellement revu à 330 000 tonnes incinérées (au lieu des 325 000 tonnes autorisées).

Attention, tous les montants indiqués dans ce chapitre s'entendent hors taxes.

DÉTAIL DES REDEVANCES DE TRAITEMENT

Origine des déchets	Montant (K€ HT)	Soit en € par habitant	Part (en %)
Ordures ménagères, encombrants, déchets verts et gravats des adhérents du Smédar (hors déchetteries)	19 346	31,85	51,95
D.A.S., incinérables, non incinérables et gravats des entreprises, via Valenseine	5 641	9,29	15,15
Ordures ménagères extérieures via Valenseine	2 951	4,86	7,92
Déchets ménagers recyclables	84	0,14	0,23
Déchets des déchetteries	8 514	14,02	22,86
Incinérables, non-incinérables, déchets verts et gravats des services techniques	707	1,16	1,90
TOTAL	**37 243**	**61,33**	**100,00**

AUTRES RECETTES

Nature de la recette	Montant (K€ HT)	Soit en € par habitant	Part (en %)
Vente de matériaux (y compris Valenseine)	1 503	2,47	8,14
Soutiens Citéo	4 623	7,61	25,04
Autres soutiens (éco-organismes et divers)	838	1,38	4,54
Ventes énergétiques	8 321	13,70	45,06
Remboursements, produits divers et produits exceptionnels	3 180	5,23	17,22
TOTAL	**18 465**	**30,39**	**100,00**

LE FINANCEMENT DU SERVICE

Les coûts de transfert bénéficient d'une mutualisation. A l'exception de Dieppe-Maritime (2020 étant la dernière année du lissage des tarifs), toutes les collectivités adhérentes paient le même tarif, quelle que soit la distance entre le lieu de dépôt (quai de transfert ou installation de traitement directement) et le lieu de traitement.

La valorisation des déchets recyclables génère des recettes complémentaires. Ces recettes proviennent, tout d'abord, de soutiens versés par Citeo dans le cadre d'un contrat en fonction des quantités de matériaux triés et valorisés, de la valorisation énergétique réalisée ainsi que de la vente des matériaux triés en vue de leur valorisation. Le budget de l'exercice 2020 enregistre le versement du solde des soutiens dus au titre de l'année antérieure (1 M€) et une partie des soutiens estimés dus au titre de l'année 2020 (0,5 M€), le montant total et définitif des soutiens à recevoir n'étant connu que durant l'exercice suivant.

L'incinération des déchets sur l'usine de valorisation énergétique génère une recette électrique mais aussi, depuis fin 2013, une recette liée à la production de chaleur. La première partie correspond à la vente de l'électricité produite sur le site (marché libre de l'électricité depuis février 2016) et la deuxième partie à la facturation de la fourniture de chaleur par le Smédar à la Métropole Rouen Normandie, à laquelle le réseau de chaleur "Vésuve" a été vendu le 1er juillet 2018. Depuis, les recettes issues de la commercialisation de l'électricité produite sont directement perçues par le Smédar via un contrat passé avec l'agrégateur Alpiq.

En 2020, les recettes liées à la vente d'électricité et de chaleur enregistrées sur le budget général représentent 8 321 k€. Ces recettes sont en légère baisse (-2,4%) par rapport à 2019 du fait d'une baisse des quantités de chaleur vendues, baisse compensée par une très forte production électrique (142,9 Gwh ; record de ventes depuis la mise en service du réseau de chaleur).

VENTILATION PAR NATURE DES RECETTES

- Redevances de traitement (y compris recettes Valenseine)
- Vente des matériaux (y compris recettes Valenseine)
- Soutiens Citeo
- Soutiens (éco-organismes et divers)
- Remboursements et produits divers
- Produits exceptionnels
- Ventes énergétiques

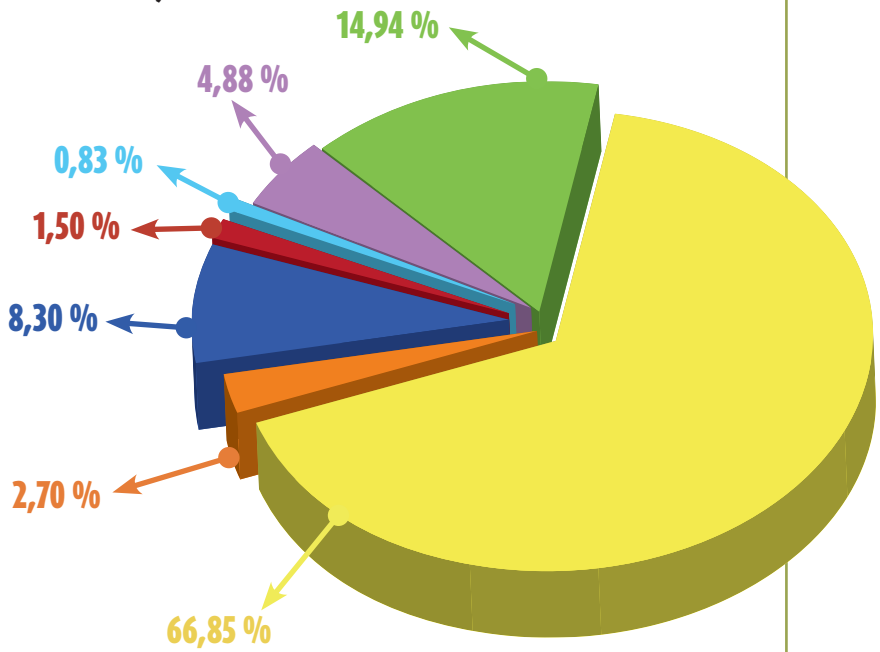

TOTAL DES RECETTES : 55 708 K€ HT
SOIT : 91,73 € PAR HABITANT

NOS FINANCES
LES DÉPENSES

Globalement, les dépenses liées au fonctionnement des activités du syndicat sont en légère baisse. Concernant les investissements, le Smédar poursuit sa politique de désendettement et finance ses projets grâce à ses fonds propres.

LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT

Le montant des dépenses de fonctionnement 2020 diminue au global de 3% par rapport à 2019. Les charges à caractère général du Smédar sont en recul de 4% entre 2019 et 2020.

Cette baisse s'explique par les éléments suivants :

- Une baisse significative des dépenses de Communication (- 43%) puisque le contexte sanitaire n'a pas permis une activité normale en termes d'actions de sensibilisation (manifestations annulées, écoles fermées ...)
- Une baisse très importante des dépenses de la Direction des Services Techniques après le sinistre des stalles mâchefers qui a durement impacté le budget en 2019 (+1,3M€)
- Une baisse constatée sur l'ensemble des marchés de transport et traitement en lien à nouveau avec le contexte sanitaire de la pandémie et l'arrêt de l'activité des déchetteries pendant plusieurs semaines. Les rotations de bennes ont été stoppées pendant cette période et la très forte reprise de l'activité au début de l'été a permis d'optimiser les remplissages des bennes et de limiter ainsi le nombre de rotations. Les dépenses de la régie transport ont également diminuées en 2020
- La fermeture du centre de tri a permis un arrêt ponctuel des dépenses d'entretien diminuant ainsi de 9% lesdites dépenses par rapport à 2019 (année de très forte hausse de ces dépenses). Néanmoins, l'essentiel des dépenses du centre de tri étant des charges fixes, la baisse des charges n'est pas proportionnelle à la baisse des recettes enregistrées (ventes et soutiens)
- Les dépenses du marché d'exploitation de l'UVE (qui représente plus de 60% des dépenses à caractère général) diminuent de 2%. L'année 2020 a été une année record puisque 331 kt de déchets ont été incinérés dans l'usine, ce qui impacte les dépenses qualifiées de proportionnelles (consommables et de traitement extérieur des cendres et REFIOM), néanmoins, la dégradation des conditions économiques suite à la pandémie a permis de contenir l'enveloppe puisque les indices ont été révisés à la baisse
- L'enveloppe consacrée au traitement extérieur des mâchefers suite au sinistre des stalles a également disparu, contribuant ainsi à la baisse de ce poste
- Les autres dépenses du chapitre 011 - Charges à caractère général - progressent entre 2019 et 2020 de 4,5%, soit environ 0,9 M€ de dépenses supplémentaires
- Les dépenses du service Sécurité augmentent de 39% du fait de besoins supplémentaires sur le marché de gardiennage liés à des arrêts maladie et à des dépenses (masques et autres produits) en lien avec la lutte contre la pandémie
- Les dépenses du service Travaux augmentent de 17%

La masse salariale baisse de 1% (incluant le GVT, les hausses règlementaires et revalorisations). Cette stabilisation reflète le contexte particulier du 1er confinement et les départs en retraite. Néanmoins, cette vision est à revoir sur les derniers mois de l'année puisque l'organisation du service maintenance du centre de tri a été revue conduisant à des recrutements dont l'impact en année pleine se fera en 2021.

Les charges de fiscalité sont en légère baisse (-3%). Cela résulte d'une baisse du montant de la taxe foncière, liée à la réforme de la valeur locative des locaux professionnels mais aussi de la baisse du coût de la dette.

VENTILATION DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT PAR NATURE

Nature de la dépense	Montant (K€ HT)	Soit en € par habitant	Part (en %)
Personnel	11 262	18,54	26,16
Contrat SNVE	18 114	29,83	42,08
Contrat de traitement et transport	3 941	6,49	9,16
Charges diverses	4 556	7,50	10,58
Impôts et taxes	2 120	3,49	4,93
Reversement au profit de tiers	1 127	1,86	2,62
Frais financiers	1 922	3,16	4,46
Charges exceptionnelles	4	0,01	0,01
TOTAL	**43 046**	**70,88**	**100,00**

LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement de 2020 sont composées, d'une part, du remboursement en capital de la dette du Smédar, pour un montant de 9 395 k€ (soit une annuité totale de 11 317 k€), et d'autre part, des dépenses d'équipement pour un montant de 4 898 k€.

Les principales dépenses enregistrées en 2020 ont concerné :

- Les travaux de construction du quai de Rouxmesnil-Bouteille (2,2 M€)
- L'achat d'équipements pour le centre de tri (905 k€)
- Les travaux de mise en conformité ATEX (246 k€)
- L'achat de matériels et d'équipements pour l'Exploitation (305 k€)

VENTILATION DES DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT

Nature de la dépense	Réalisation (k€ HT)	Reports (k€ HT)	Total (k€ HT)	Soit en € par habitant
Remboursement de la dette	9 395	0	9 395	15,47
Centre de tri	905	108	1 013	1,67
Usine de Valorisation Energétique (UVE)	659	513	1 172	1,93
Unités de compostage	213	19	232	0,38
Quais de transfert	2 241	2 559	4 800	7,90
Transport	390	128	518	0,85
Siège	119	58	177	0,29
Autres équipements	371	770	1 141	1,88
TOTAL	**14 293**	**4 155**	**18 448**	**30,37**

NOS FINANCES
UN BUDGET ÉQUILIBRÉ

Les recettes et dépenses de fonctionnement de l'exercice 2020 s'élèvent respectivement à 55 708 496 € et 51 536 489 €, le résultat d'exploitation propre à l'exercice 2020 est donc de 4 172 008 €. Après prise en compte du résultat reporté de 2019 (4 014 742 €), le résultat final s'établit à 8 186 750 €.

Le résultat final de fonctionnement est repris dans le Budget Supplémentaire 2021.

ÉTAT DE LA DETTE Capital restant dû au 31/12/2020

DEXIA C.L.F.
18 438 K€ HT
SOIT 30,36 € PAR HABITANT
37,69 %

SFIL CAFIL
12 934 K€ HT
SOIT 21,30 € PAR HABITANT
26,45 %

CAISSE D'ÉPARGNE
9 604 K€ HT
SOIT 15,81 € PAR HABITANT
19,63 %

CRÉDIT AGRICOLE H.N.
3 813 K€ HT
SOIT 6,28 € PAR HABITANT
7,79 %

CRÉDIT AGRICOLE C.I.B.
3 489 K€ HT
SOIT 5,75 € PAR HABITANT
7,13 %

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE
642 K€ HT
SOIT 1,06 € PAR HABITANT
1,31 %

TOTAL 48 920 K€ SOIT 80,55 € PAR HABITANT

COMPTE ADMINISTRATIF 2020

FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Charges générales	28 501 791
Charges de personnel	11 262 052
Charges diverses	1 356 362
Frais financiers	1 922 285
Charges exceptionnelles	3 914
Opérations réelles	**43 046 404**
Opérations d'ordre entre sections	8 490 085
TOTAL SECTION	**51 536 489**

RECETTES

Produits d'exploitation	47 300 856
Subventions	5 460 431
Produits divers	129 318
Produits financiers	0
Produits exceptionnels	395 801
Atténuation de charges	392 097
Opérations réelles	**53 678 504**
Opérations d'ordre entre sections	2 029 992
TOTAL SECTION	**55 708 496**
Résultat de l'exercice	4 172 008
Résultat antérieur	4 014 742
RÉSULTAT À AFFECTER	**8 186 750**
Couverture résultat négatif	0
Autofinancement	0
Résultat affecté	3 948 241
RÉSULTAT REPORTÉ	**4 238 509**

INVESTISSEMENT

DÉPENSES

Amortissement de la dette	9 394 946
Immobilisations	4 897 519
Subventions	0
Avances	0
Opérations réelles	**14 292 465**
Opérations patrimoniales	80 931
Opérations d'ordre entre sections	2 029 992
TOTAL SECTION	**16 403 388**

RECETTES

Excédent capitalisé	4 171 963
Subventions	12 868
Autres	0
Opérations réelles	**4 184 831**
Opérations patrimoniales	80 931
Opérations d'ordre entre sections	8 490 085
TOTAL SECTION	**12 755 847**
Résultat de l'exercice	- 3 647 541
Résultat antérieur	3 850 895
Résultat cumulé	203 353
Reports en recettes	3 132
Reports en dépenses	4 154 726
Solde des reports	- 4 151 594
RÉSULTAT FINAL	**3 948 241**

UNE COOPÉRATION MULTIPLE

Associations, collectivités, entreprises, le Smédar multiplie les partenariats afin d'exercer au mieux les missions qui lui sont confiées.

ADEME

L'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie est un établissement public qui participe à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de l'environnement, de l'énergie et du développement durable.

ALLIANCE SEINE OUEST

L'association Alliance Seine Ouest compte 45 entreprises situées au sein des zones industrielles des Quais de Seine, des Pâtis, du Grand Launay, de Grand-Quevilly, de Petit-Quevilly et de la zone portuaire de Grand-Quevilly. Réseau d'échanges et d'information, elle permet également de partager des actions répondant à des problématiques communes.

ALLO INDUSTRIE

Il s'agit d'un dispositif d'information alimenté par les sites industriels qui permet à tout riverain, représentant d'association ou au grand public, d'accéder rapidement à une information sur un évènement pouvant inquiéter la population, via un numéro vert, un site et un compte twitter (exercices incendie, fumées ou odeurs inhabituelles, essais de sirènes).

AMORCE

Amorce est une association selon la loi de 1901. C'est un lieu d'échanges et de propositions. Ses domaines d'activité sont les réseaux de chaleur, la gestion des déchets municipaux, et la gestion de l'énergie par les collectivités territoriales.

ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE

L'Association des Maires de France regroupe 35 967 maires et présidents de communautés en exercice, dans les communes des départements et territoires français, de métropole et d'outre-mer. Elle conseille et informe sur l'ensemble des sujets de politique économique, sociale et culturelle.

ASSOCIATION PATRIMOINE ET MÉMOIRE DES CHANTIERS DE NORMANDIE

Le Smédar et l'association ont signé une convention de collaboration afin d'unir leurs efforts pour conserver, valoriser et développer la mémoire des Chantiers de Normandie sur le site Vesta.

ATMO NORMANDIE

Organisme d'observation et de surveillance de la qualité de l'air, partenaire du Smédar en ce qui concerne les études d'impact des rejets atmosphériques résultant de ses activités.

BIOMASSE NORMANDIE

Créée en 1983, l'association, basée à Caen, a pour objet de conduire des travaux de Recherche-Développement et de mener des actions de promotion, de conseil et d'appui portant sur la valorisation énergétique et agronomique de la biomasse, les économies d'énergies et l'utilisation des énergies renouvelables et la gestion des déchets.

CERCLE NATIONAL DU RECYCLAGE

Le Cercle national du recyclage est composé de collectivités locales, d'associations de consommateurs, de protection de l'environnement et d'organisations professionnelles. Il a pour objectif de promouvoir la collecte sélective des déchets ménagers et représente les adhérents dans un souci de défense de l'intérêt public.

CITEO

Eco-organisme issu de la fusion d'Éco-Emballages et ÉcoFolio en septembre 2017. Il participe au financement des dépenses de la collecte et du traitement des papiers et des emballages et reverse des soutiens pour chaque tonne de déchets recyclables collectée, triée et recyclée.

COREPILE

Les piles et accumulateurs sont repris gratuitement par cet éco-organisme dans les déchetteries situées sur le périmètre du Smédar.

CORIA

Le CORIA est une Unité Mixte de Recherche (UMR) rattachée à l'Institut d'Ingénierie et des Systèmes (INSIS) du CNRS, à l'Université de Rouen et à l'Institut National des Sciences Appliquées (INSA) de Rouen.

DREAL NORMANDIE

La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie est l'organisme qui exerce des missions de contrôle notamment dans les domaines du développement durable, de l'environnement et de l'énergie.

ÉCO-DDS

Éco-organisme opérationnel dédié aux Déchets Diffus Spécifques des ménages, agréé par les pouvoirs publics. Il est chargé d'organiser le fonctionnement de la filière : collecte, transport, valorisation et reversement des soutiens financiers aux collectivités.

ÉCO-MOBILIER

Éco-mobilier est un éco-organisme à but non lucratif agréé, chargé de l'organisation de la filière de collecte et de valorisation du mobilier usagé, par la réutilisation, le recyclage ou encore la valorisation énergétique.

ECOSYSTEM

Ecosystem met en place et développe un dispositif opérationnel de collecte, de recyclage et de valorisation des lampes et des déchets d'équipements électriques et électroniques, en partenariat avec les collectivités.

INSA – INSTITUTS NATIONAUX DES SCIENCES APPLIQUÉES

Les Insa ont pour missions fondamentales la formation initiale des ingénieurs, la recherche scientifique et technologique, la formation continue des ingénieurs et techniciens, la diffusion de la culture scientifique et technique.

MAISON DE L'ARCHITECTURE DE NORMANDIE - LE FORUM

La Maison de l'Architecture de Normandie - le Forum, a pour mission de promouvoir la qualité architecturale et urbaine auprès de tous les publics. Elle appuie ses projets sur des partenariats institutionnels et le développement d'un réseau interprofessionnel avec son club partenaire.

RANCOPER

Ce réseau a pour objectif de fédérer les acheteurs publics autour de l'économie circulaire et le développement durable, et propose notamment des formations.

RÉSEAU IDEAL

Association de collectivités locales, créée en 1985. Le réseau Ideal a pour vocation d'animer l'échange de savoir-faire entre les collectivités.

SNVE

La Société Normande de Valorisation Énergétique est attributaire du marché d'exploitation de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta à Grand-Quevilly.

UNILASALLE

Un projet d'étude a été confié à des étudiants de cette école d'ingénieurs dans les secteurs de l'agronomie et de l'environnement. Il porte sur la valorisation de la biomasse (résidus de broyage des déchets verts).

UNIVERSITÉ DE ROUEN

L'Université de Rouen abrite 40 équipes de recherche (dont 16 associées au CNRS et à l'Inserm) regroupant plus de 1 000 enseignants-chercheurs, ingénieurs et techniciens.

UNIVERSITÉ DE PICARDIE

J. VERNE Unité de recherche Eproad

EPROAD est une Unité de Recherche reconnue dans le domaine des Sciences et Technologies de l'Information et de la Communication. Elle fédère des compétences scientifiques et a pour objectif d'optimiser la gestion des écosystèmes industriels, en appréhendant les systèmes industriels et leur synergie notamment dans les domaines de l'optimisation des procédés et l'ingénierie de la logistique.

VALENSEINE

Valenseine est la société d'économie mixte chargée de gérer les apports privés de déchets dans les différentes installations de traitement du Smédar, notamment de l'Unité de Valorisation Énergétique Vesta (apports de déchets industriels banals et de déchets d'activités de soins).

SOUTIENS FINANCIERS 2020

CITEO

Emballages : Soutien à la tonne triée, et pour la valorisation énergétique, de **4 756 180,86 €** versés en 2020 pour l'année 2019 **(soutien estimé à 3 342 403 € pour l'année 2020)**.

Papiers : Soutien à la tonne de papiers envoyés dans la filière de recyclage de **487 748,66 €** versés en 2020 pour l'année 2019.

ÉCO-DDS

Soutien estimé à **41 424,51 €** pour l'année 2020.

ÉCO-MOBILIER

Soutien estimé à **508 272,43 €** pour l'année 2020.

ECOSYSTEM

Soutien pour la communication et la collecte en déchetterie des déchets d'équipements électriques et électroniques : **29 909,96 €**

SMÉDAR
40, boulevard de Stalingrad
CS 90 213
76121 Grand-Quevilly Cedex
Tél. : 02 32 10 26 80
Fax : 02 32 10 26 81
E-mail : contact@smedar.fr
Site : www.smedar.fr

ISSN 2259-8510

Visitez le site internet du smédar !

www.facebook.com/smedar.officiel

@LeSmedar

Smedar

smedar76

Rapport d'activité 2020 • Conception / Réalisation : Direction de la Communication du Smédar • Imprimé sur papier certifié PEFC
Crédits photos : Bruno MAUREY - Jérôme LALLIER - Yann PELCAT - Pascal DIOLOGENT- IStock - Freepik - Pixabay - Direction de la Communication du Smédar